



Année	2025
Marine DAUBY EI	2 rue Kléber 08000 Charleville-Mézières
SIRET 512 509 498 000 14	06 27 59 58 73
RCS : Sedan A 512509498	marinedauby.pro@gmail.com
Code APE 96.09Z	Assurance Responsabilité Professionnelle - contrat n° 62559196 -DAUBY Ludovic, agent général ALLIANZ, 24 rue de Mantoue 08000 Charleville-Mézières
Prestataire de formation déclaration d'activité enregistrée sous le n°44080069908 auprès du préfet de la région Grand Est. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État	Société Médiation Professionnelle - Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez

Les présentes conditions générales sont applicables aux contrats conclus entre Marine Prandini Dauby EI entreprise enregistrée sous le numéro 512 509 498 000 14, dont le siège social est situé 2 rue Kléber 08000 Charleville-Mézières, représentée par Mme Prandini Dauby Marine et toute personne souhaitant bénéficier d'une prestation, dénommée ci-après « l'Organisateur ». « Le Prestataire » désigne la personne qui honore effectivement le contrat sur le terrain, c'est-à-dire Mme Prandini Dauby Marine elle-même.

Déroulement de la prestation

Général

- L'organisateur mettra à disposition du Prestataire pour son arrivée : un local ou un abri impérativement couvert (pluie, soleil, vent), une place de parking gratuite à proximité de l'événement, une grande table et deux chaises pour le grimage (une liste plus précise sera fournie pour les grands événements), un éclairage suffisant, un accès à un point d'eau et délimitera clairement l'espace de travail et une zone d'attente pour les bénéficiaires.
- L'organisateur veillera à ne pas installer Le Prestataire à proximité d'installations bruyantes (sonorisation, château gonflable ...) ni à proximité d'un lieu à fort passage (toilettes, entrée/sortie, ...) pouvant influencer sur sa prestation.

Spécificités pour le grimage

- L'organisateur mettra à disposition du Prestataire un banc, des barrières, de la rubalise ou plusieurs chaises afin de mettre en place une file d'attente.
- En cas d'affluence massive (information à communiquer au moment de la réservation), l'organisateur mettra à disposition du Prestataire un "chef de file" afin de lui permettre de réaliser sa prestation dans les meilleures conditions et éviter les pertes de temps. Le chef de file sera mis à disposition si possible durant toute la prestation, mais impérativement en fin d'événement pour clôturer à temps la file d'attente et permettre au Prestataire de terminer sa prestation à l'horaire prévu dans des conditions de travail correctes.
- Sauf instruction contraire de l'Organisateur, le Prestataire maquille tant les enfants que les adultes qui le souhaitent.
- Les personnes sont maquillées par ordre d'arrivée dans la file. Le Prestataire ne peut être tenu responsable des comportements discourtois dans la file. Une heure avant la fin de la prestation, le Prestataire annoncera la fin de file avec un chasuble "Fin de file" et remettra un ticket numéroté "Fin de file" aux douze dernières personnes maquillées.
- **A la fermeture du stand et dans un souci d'équité, aucune autre personne ne pourra être maquillée, peu importe le motif évoqué (enfant d'Organisateur, maquillage effacé, ...)**
- Le Prestataire propose un choix de modèles. En cas de besoin, ceux-ci peuvent être simplifiés de manière à limiter l'attente.

Spécificités pour les prestations "Mariage & Cie"

- Le prestataire propose la mise à disposition d'un espace multi-activités composé de mobilier enfant, jeux, jouets, matériel créatif. Un chèque de caution de 250 € sera demandé au moment de la réservation. **Ce chèque sera restitué à la fin de la location après contrôle technique du matériel.** Il sera gardé en garantie si il y a des réparations après dégâts sur le matériel lors de la location ou si le matériel est manquant. En cas de dégradation ou de matériel manquant, nous vous proposerons une solution de dédommagement ou de remplacement.
- Le nombre maximal d'enfants de 3 ans à 12 ans pour cette prestation est limité à 10 par animateur. Au delà de 10, la présence d'un second adulte ou d'un autre animateur employé par Marine Prandini Dauby El est **obligatoire** afin d'assurer la **sécurité des**

enfants et le bon déroulement de l'animation. En cas de non respect de ces conditions, cela constitue une **faute de l'Organisateur**. Le prestataire procédera à une résiliation unilatérale immédiate, sans avoir ni besoin du consentement de l'autre partie, ni de respecter un délai de préavis et **la prestation sera facturée en totalité**.

- Si vous optez pour une option maquillage artistique, bar à paillettes ou bulles. Un adulte supplémentaire doit surveiller l'espace multi-activités soit un animateur employé par Marine Prandini Dauby El soit une personne que vous aurez désignée.
- Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents.
- L'animateur est présent pour animer l'espace et aider au moment du repas. **Les enfants sont libres de circuler dans l'ensemble du lieu de réception**. Les adultes présents et l'Organisateur devront **être vigilants**.
- Dans l'espace où se déroulera l'animation, merci de retirer tous les objets ou matériel qui pourraient entraver la sécurité des enfants.
- Si le site est ouvert sur l'extérieur, vérifiez l'état des clôtures et veillez à ce que les portails et portes restent fermées.
- L'animateur mis à disposition par le Prestataire n'est pas baby-sitter, il ne peut s'occuper des enfants dont l'âge est inférieur à 3 ans et il ne peut procéder aux changes des couches, biberons.

Spécificités pour la location des machines barbe à papa et pop-corn

- Le prestataire propose la location d'une machine à barbe à papa et une machine à pop-corn. Un chèque de caution de 250 €/machine sera demandé au moment de la réservation. **Ce chèque sera restitué à la fin de la location après contrôle technique du matériel**. Il sera gardé en garantie si il y a des réparations après dégâts sur le matériel lors de la location ou si le matériel est manquant.

Spécificités pour les photos dans une bulle géante

- L'animation photo dans une bulle géante est réalisée **uniquement en intérieur**. En effet, en extérieur, le moindre vent ou l'air fera éclater la bulle instantanément.

Spécificités pour les ballons sculptés

- Le Prestataire utilise des ballons en latex naturel biodégradable répondant aux normes en vigueur et fabriqués en Europe.
- Attention ! Le latex peut causer des allergies.
- Les ballons gonflables en latex sont dangereux pour les jeunes enfants, car ils présentent un risque d'étouffement. Assurez-vous que ces ballons (gonflés ou dégonflés) et les morceaux de ballons éclatés soient toujours hors de la portée des enfants. Ne jamais laisser un enfant en bas âge utiliser un ballon sans surveillance.

Contraintes horaires

- L'animation débutera à l'heure précisée dans le devis et ne pourra être décalée en raison de retardataires.
- Dans la mesure du possible, un retard de la part du Prestataire entraîne un report du temps perdu en fin de prestation. Sa responsabilité ne peut cependant être mise en cause si le retard/la non-exécution d'une de ses obligations découle d'un cas de force majeure [tout événement imprévu, insurmontable et indépendant de sa volonté].
- Si la durée de la prestation est réduite en raison de conditions de travail indépendantes de la volonté du Prestataire (organisation modifiée, accès difficile, mobilier indisponible, lumière insuffisante, bénéficiaires faisant défaut, arrêt du stand pendant un spectacle, ...), **la prestation n'est pas prolongée et la rétribution initialement convenue reste due.**
- Pour les prestations de plus de 4h, le Prestataire prendra une pause de 15 minutes, incluse dans le temps de la prestation.

Tarifs

- Les prestations sont indiquées toutes taxes comprises. Marine Prandini Dauby El fonctionne sous le Régime micro TVA non applicable (art. 293B du CGI).
- Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Néanmoins, les prix applicables à la prestation sont ceux en vigueur au moment de la réservation de celle-ci.

Responsabilités

- Le respect des éventuelles obligations légales - liées par exemple au contexte sanitaire - revient à l'Organisateur (nombre d'invités, lieu de l'événement, vérification des CST, autorisation SACEM...)
- Le Prestataire s'engage, pour sa part, à respecter le protocole sanitaire approuvé par l'Organisateur.

Mesures d'hygiène et sécurité

Spécificités pour le grimage et le bar à paillettes

- Le Prestataire s'engage à utiliser uniquement des produits professionnels et hypoallergéniques qui respectent la peau fragile des enfants. Les paillettes sont de type cosmétique et donc sans danger pour les yeux.
- Les produits utilisés pour le grimage sont à base d'eau, ce qui implique une altération des couleurs avec la pluie, les larmes, la transpiration... sans que l'on puisse en blâmer le Prestataire.
- Les zones de peau lésées (plaies, eczéma, acné...) ou contaminées (conjonctivite, écoulement nasal, bouton de fièvre ...) ne peuvent être maquillées. Le cas échéant, un

maquillage est alors proposé sur une zone de peau saine.

- En-dessous de 3 ans, l'innocuité des produits n'est pas garantie par le fabricant. Le Prestataire refuse donc de maquiller les enfants avant cet âge.
- Il n'est pas exclu que certaines personnes sujettes aux allergies puissent réagir à un composant des produits utilisés. En cas de doute, le Prestataire propose un test sur la main ; il ne peut être tenu pour responsable des réactions cutanées éventuelles.

Général

- **Les enfants restent sous la responsabilité des parents. Le Prestataire ne peut être tenu pour responsable d'incidents occasionnés par des enfants qui manipulent son matériel sans son accord ou qui escaladent le mobilier, par exemple.**
- Marine Prandini Dauby El dispose d'une assurance RC professionnelle.

Paielement

- La réservation n'est effective qu'à partir du moment où le devis est retourné signé.
- Si la facture n'est pas honorée endéans les 1 mois, le défaut de paiement donne lieu à des pénalités de retard de 15% de la somme due.

Annulation

- En cas de conditions de travail inacceptables (non-respect des termes du contrat, non-respect du matériel, comportement inapproprié du public, conditions climatiques extrêmes...) et si l'Organisateur ne parvient pas à sécuriser la situation, le Prestataire se réserve le droit de mettre fin à la prestation sans que la rémunération convenue en soit affectée.
- L'acompte versé n'est pas remboursable. En cas d'annulation moins de 15 jours avant la date, ce montant sert à dédommager le Prestataire. En cas d'annulation plus précoce, l'acompte devient **un « bon à valoir »** valable 6 mois à compter de la date initialement prévue pour une prestation ultérieure.
- Si l'annulation de l'événement est dictée par une obligation légale - liée au contexte sanitaire par exemple-, le montant de l'acompte est restitué dans son intégralité.

Réclamation-Litige

- En cas de réclamation, quels que soient les fondements de celle-ci et sa procédure de mise en œuvre, la responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'à hauteur d'un montant n'excédant pas la rémunération convenue pour le présent contrat.
- Tout litige est, après tentative de médiation, remis à la compétence exclusive du tribunal de Charleville-Mézières.

Conclusion

Pour l'Organisateur, la réservation d'une prestation et/ou le versement de l'acompte vaut l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales.

Pour le Prestataire, l'acceptation du contrat vaut l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales.

Je reconnais avoir été parfaitement informé (e) des Conditions générales de prestations de services, des tarifs proposés à ce jour et qui me seront appliqués, de mon droit à ma possibilité de rétractation dans un délai de 14 jours avant l'exécution de toute prestation sauf pour moi à renoncer expressément à ce délai permettant l'exécution des prestations conformément à ma demande immédiatement.

Date et Signature revêtue de la mention « Bon pour Accord » avec ajout éventuel de la mention : « Je renonce expressément au délai de rétractation de 14 jours et demande l'exécution des prestations prévues dès ce jour ».

Nom :

Prénom :

Organisme :

Date :

Mention :

Signature :

www.anim-kids.fr